

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, QC, tenue le lundi 7 février 2011 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*Madame Diane Bilodeau
Madame Denise Lapierre*

*Monsieur Francis Lemieux
Madame Suzy Breton
Monsieur Jean-Marc Lemieux*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Nadeau, maire.

Est aussi présent, Monsieur Jérôme Fortier, directeur général & secrétaire-trésorier.

Absence : Monsieur Daniel Nadeau

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UNE PRIÈRE

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. *Ouverture de l'assemblée par une prière*
2. *Lecture de l'ordre du jour et adoption*
3. *Adoption du procès-verbal*
4. *Comptes et adoption*
5. *Les communiqués*
6. *Questions de l'assemblée*
7. *Démission du Directeur général*
8. *Affectation des ventes des terrains du développement résidentiel au remboursement de la dette du Règlement 289-10*
9. *Paiement final des infrastructures du Chalet des sportifs-Portion non subventionnée par le Pacte Rural*
10. *Adoption de la Politique de Gestion contractuelle*
11. *Règlement sur la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité*
12. *Projet de Marché dans le Parc Historique*
13. *Préposé au Traitement des Eaux*
14. *Vente du Camion incendie usagé*
15. *C.P.E. : Suivi*
16. *Varia :-Dépôt à neige*
 - Session ordinaire du mois de mars*
 - Délégation du Directeur général pour la session ordinaire du mois de Mars*
 - Logements Multifamiliales*
17. *Levée de l'assemblée*

110201 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le varia ouvert.

Adopté unanimement

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

110202 *IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON*

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 tel que présenté et déposé à la table du conseil.

Adopté unanimement

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

110203 *IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les comptes du mois de janvier tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

<i>Administration générale :</i>	<i>42 355.77\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>16 576.26\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>40 937.71\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>24 903.43\$</i>
<i>Santé & Bien-être :</i>	<i>0 \$</i>
<i>Aménagement et urbanisme :</i>	<i>1 393.56\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>175 857.34\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>951.22\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i><u>0\$</u></i>
<i>TOTAL :</i>	<i><u>302 975.29 \$</u></i>

Adopté unanimement

5. COMMUNIQUÉS

5.1 *Bureau de la députée de Bellechasse*
Objet : Confirmation de la réception de la copie de la résolution 111009

5.2 *Entraide solidarité Bellechasse*
Objet : Lettre de remerciement pour distribution de dépliant

- 5.3 *Hélène Turmel, "ÉTHIER AVOCATS INC."*
Objet : Récupération de T.P.S et T.V.Q
- 5.4 *Bibliothèque Faubourg de la Cadie, Saint-Gervais*
Objet : Procès-verbal de l'assemblée du 27/10/2010
- 5.5 *Santé Chaudière Appalaches*
Objet Télésurveillance

110204 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais adhère à la corporation sans but lucratif Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches inc. et que Monsieur Gilles Nadeau, maire, soit la personne déléguée désignée pour représenter cette municipalité lors de l'assemblée générale annuelle ou de toute assemblée générale spéciale convoquée par ladite corporation.

Adopté unanimement

- 5.6 *Maison de la Famille*
Objet : Souper bénéfice

110205 *IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX*

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais fasse l'achat de deux cartes pour le 7^e Souper-Bénéfice de la Maison de la Famille de Bellechasse qui aura lieu le 18 février prochain. Le coût est de 75.00\$ par personne.

Adopté unanimement

- 5.7 *Loisirs de Saint-Lazare*
Objet : Souper bénéfice

110206 *IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais participe au 9^e Souper-Bénéfice de Saint-Lazare qui aura lieu le 12 mars prochain en achetant quatre cartes. Le coût est de 50.00\$ par personne.

Adopté unanimement

- 5.8 *Fleurons du Québec*
Objet : Suivi
- 5.9 *Fête des voisins*
Objet : Participation

5.10 *Regroupement des proches aidants de Bellechasse*
Objet : Demande d'aide financière

110207 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais verse un montant de 227.85\$ en guise d'aide financière au Regroupement des proches aidants de Bellechasse.

Adopté unanimement

5.11 *Radio Bellechasse*
Objet : Renouvellement ou adhésion à titre de membre privilégié

110208 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais renouvelle son adhésion auprès de Passion Fm au coût de 40.00\$ pour l'année.

Adopté unanimement

6. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée par l'assemblée.

7. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général remet sa lettre de démission aux membres du conseil et la dépose à la table du conseil.

8. AFFECTATION DES VENTES DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE DU RÈGLEMENT 289-10

110209 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais affecte les ventes des terrains du Développement Lapierre au remboursement de la dette du Règlement #289-10, Règlement autorisant des travaux d'aqueduc, d'égout et asphaltage du Développement Lapierre, comportant une dépense de 2 000 000\$ et un emprunt du même montant remboursable en 5 ans.

Adopté unanimement

9. PAIEMENT FINAL DES INFRASTRUCTURES DU CHALET DES SPORTIFS-PORTION NON SUBVENTIONNÉE PAR LE PACTE RURAL

110210

IL EST PROPOSÉ PAR JAN-MARC LEMIEUX

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais passe à la dépense, la partie non subventionnée par le Pacte Rural de l'agrandissement du Chalet des Sportifs. La somme non recouvrée est de 13 317.00\$.

Adopté unanimement

10. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

110211

IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais adopte sa Politique de Gestion contractuelle telle que déposée à la table du conseil.

Adopté unanimement

11. RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le Directeur général informe les membres du conseil concernant les modifications de limites de vitesse en zone résidentiel.

Un communiqué sera publié dans le prochain GERVAISIEN pour sensibiliser les citoyens.

12. PROJET DE MARCHÉ DANS LE PARC HISTORIQUE

Un projet de Marché public est envisagé dans le Parc Historique pour l'été 2011.

13. PRÉPOSÉ AU TRAITEMENT DES EAUX

Le Directeur général informe les membres du conseil concernant le travail du préposé au traitement des eaux.

14. VENTE DU CAMION INCENDIE USAGÉ

La municipalité de Saint-Gervais va faire paraître dans le prochain GERVAISIEN une OFFRE de Vente publique pour le camion incendie usagé ainsi que dans les Petites annonces classées sur Internet.

15. C.P.E. : SUIVI

Monsieur le maire nous fait un suivi du dossier de Centre de la Petite Enfance à Saint-Gervais.

16. VARIA

DÉPÔT À NEIGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gervais désire installer un dépôt à neige au 9395, route 279 sur le lot 2 820 372, Rang de l'Hétrière, Cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un terrain à des fins de lieux d'élimination de neiges usées est une activité appartenant à l'une des catégories désignées par règlement (Code SCIAN 811199 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains);

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un terrain à des fins de lieux d'élimination de neiges usées engendre des obligations qui s'appliquent en vertu de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gervais s'engage à respecter ces dites lois et règlements;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse est informée de ces dispositions;

110212

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil est en faveur de l'implantation d'un lieu d'élimination de neiges usées sur le lot 2 820 372, Rang de l'Hétrière, Cadastre du Québec, dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse;

QUE la municipalité de Saint-Gervais convient de ce qui suit :

- 1. Durant toute la durée de l'exploitation du lieu d'élimination de neiges usées, la municipalité de Saint-Gervais s'engage à s'occuper de l'ensemble des travaux et de l'entretien relatifs au lieu d'élimination de neiges usées, y compris l'entretien du chemin d'accès et les améliorations nécessaires au bon fonctionnement du site et à s'assurer de la gestion environnementale de ce dernier, le tout tel que décrit dans le certificat d'autorisation émis pour l'exploitation du site;*
- 2. La municipalité de Saint-Gervais est la seule partie autorisée à faire usage dudit lieu d'élimination de neiges usées;*
- 3. La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse n'est pas autorisée à faire usage dudit lieu d'élimination de neiges usées.*

4. *Lors de la cessation de l'exploitation du lieu d'élimination de neiges usées, la municipalité de Saint-Gervais devra se conformer à la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et de réaliser toutes les actions devant être prises pour la respecter;*
5. *Le lot 2 820 372, Rang de l'Hétrière, Cadastre du Québec demeurera, après la cession des activités d'exploitation du lieu d'élimination de neiges usées, la propriété de la municipalité de Saint-Gervais.*

Adopté unanimement

SESSION ORDINAIRE DU MOIS DE MARS

110213 *IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON*

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la session ordinaire du 7 mars 2011 du conseil municipal soit déplacée le mardi 8 mars 2011 à 20h00

Adopté unanimement

DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA SESSION ORDINAIRE DU MOIS DE MARS

110214 *IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE Madame Maryline Godbout remplace le Directeur général pour la session ordinaire du mois de mars.

QU'elle est autorisée à signer le procès-verbal ainsi que les Extraits certifiées conformes de cette session.

Adopté unanimement

LOGEMENTS MULTIFAMILIALES

Un membre du conseil s'informe des disponibilités des terrains pour les logements multifamiliales.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Jérôme Fortier, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce lundi 7 février 2011.

*Jérôme Fortier
Directeur général
& Secrétaire-trésorier*

17. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

110215

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h35.

Adopté unanimement

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau, maire

*Jérôme Fortier, directeur général
& secrétaire-trésorier*